

contravention douteuse

Par Damien kiki67, le 06/03/2013 à 18:34

Aujourd'hui un gendarme m'a verbalisé sous prétexte que l'adresse figurant sur ma carte grise est différente de celle inscrite sur mon certificat d'assurance. Je voudrais savoir si ce procet verbale à lieu d'être? Merci de bien vouloir me répondre. Amicalement...

Par razor2, le 07/03/2013 à 09:00

Bonjour, ce pv est en effet valide si l'adresse sur le CI n'est pas la "bonne"...Si ce n'est pas le cas, à vous de contester en prouvant le contraire. Cordialement

Par janus2fr, le 07/03/2013 à 09:27

Bonjour,

Ce qui compte, c'est de savoir quelle est votre bonne adresse, vous ne pouvez pas en avoir deux.

Par exemple, garder l'assurance à l'adresse de ses parents parce qu'elle est moins chère dans cette zone géographique n'est pas une bonne idée, sauf si l'assurance est au nom des parents!